

Arrêté fixant la composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

**La rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon**

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L131-5, D.131-11-10 à D-131-11-13

ARRÊTÉ

Article 1 : La commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille constituée pour deux ans, est composée comme suit :

Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de l'académie de Besançon, présidente de la commission ou son représentant monsieur Christophe MONNY, secrétaire général adjoint, directeur de l'organisation et des moyens ;

Quatre membres titulaires :

Monsieur **Mickael PORTE**, inspecteur de l'éducation nationale – IEN ASH et adjoint au DASEN de la Haute-Saône chargé du premier degré et de l'ASH ;

Monsieur **Jean-Luc BERTOLIN**, inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional de lettres ;

Madame **Anne-Claude ELISSEEFF**, médecin de l'éducation nationale – Médecin conseiller technique départemental du Jura ;

Monsieur **Philippe SICLET**, conseiller technique de service social auprès de la rectrice.

Quatre membres suppléants :

Monsieur **Vincent PILLOIX**, inspecteur de l'éducation nationale – IEN de la circonscription de Dole Sud ;

Monsieur **Olivier DESHAYES**, inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional ;

Madame **Laurence GUILLAUME**, médecin de l'éducation nationale – Médecin conseiller technique départemental de la Haute-Saône ;

Madame **Catherine BALANDIER**, conseillère technique de service social auprès de la DSDEN du Doubs.

Article 2 : Madame la secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté abroge celui en date du 11 mai 2022.

Besançon, le 9 juin 2022

**La Rectrice,
Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités**



Nathalie ALBERT-MORETTI